

Procès-verbal de la séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 17 octobre 2006, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance ordinaire les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Jacques Lemieux, directeur général adjoint, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

#### Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Quatre (4) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions:

- Surveillance policière, Intersection rues Champlain et Académie, direction est. Demande d'intervention auprès de la Sûreté du Québec
- Identification entrée de Ville. Demande de signalisation: Bienvenue, Population, Au revoir
- Parc cédé à la Ville par CEZinc. Responsabilité d'entretien de ce parc
- Boulevard du Havre. Piste cyclable. Possibilité de déplacer la piste dans un autre endroit
- Parc Sauvé. Piste cyclable. Convivialité difficile entre piétons et cyclistes. Normes d'utilisation
- Inauguration usine de filtration. Félicitations pour la présentation faite du projet à la population
- Sollicitation de vente par itinérance d'appareils de filtration d'eau potable. Possibilité d'une campagne d'information s'adressant à la population
- Bacs de récupération. Obligation d'accepter ces bacs. Contribution demandée aux citoyens en paiement de ces bacs toujours envisagée.
- Rue Victoria. Dégradation de la surface asphaltée. Travaux envisagés pour la réfection de la rue
- Fonds de retraite des policiers retraités. Transfert des fonds du régime à une compagnie d'assurance envisagé

#### Adoption de l'ordre du jour

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 octobre 2006.

Il est

2006-10-610

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2006, tel que préparé, à savoir:

1. **PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2006 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 19 SEPTEMBRE AU 26 SEPTEMBRE 2006**
5. **APPELS D'OFFRES**
  - 5.1 Appel d'offres 2006-13  
Coupe de gazon et entretien des espaces verts, secteur Salaberry-de-Valleyfield (321 208 mètres carrés). Années 2007-2009  

Paysagiste Nord-Est	228 394,29 \$
Les jardins W.G. Charlebois inc.	257 968,41 \$
  - 5.2 Appel d'offres 2006-15  
Coupe de gazon et entretien des espaces verts, secteur Salaberry-de-Valleyfield (205 344 mètres carrés). Années 2007-2009  

Paysagiste Nord-Est	146 009,43 \$
Les jardins W.G. Charlebois inc.	148 957,68 \$
  - 5.3 Appel d'offres 2006-17  
Travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Sabord. Port de Salaberry-de-Valleyfield  

Gérald Théorêt inc.	368 374,09 \$
Ali Excavation inc.	408 542,92 \$
Excavation Rive-Sud inc.	416 356,95 \$
Les Pavages D'Amour inc.	420 748,98 \$
Construction J.P. Roy inc.	436 176,67 \$
Les Entreprises C. Sauvé inc.	437 810,03 \$
Excavation Loisel & Frères inc.	450 044,39 \$
Pavages Vaudreuil ltée	466 932,92 \$
6. **INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
  - 6.1 Invitation à soumissionner 2006-GT-14  
Signaux lumineux pour feux de circulation. Fourniture et livraison de modules à diodes électroluminescentes  

Électroméga ltée	46 893,15 \$
Les Technologies Tassimco Canada inc.	64 338,45 \$
  - 6.2 Invitation à soumissionner 2006-GT-20  
Remplacement de lampes incandescentes par des modules à diodes électroluminescentes  

A. Lecompte et Fils inc.	14 917,19 \$
Technivolt Électrique inc.	19 207,70 \$
7. **RAPPORTS**
  - 7.1 Service des ressources humaines
    - 7.1.1 Embauche et départ de personnel. Septembre 2006
    - 7.1.2 Monique McSween Gendron. Coordinatrice administrative. Affectation au Service du greffe. Modification de l'organigramme du personnel cadre
    - 7.1.3 Pierre Caron. Opérateur A. Service de l'environnement et des travaux publics. Retraite

- 7.1.4** Service de sécurité incendie
    - 7.1.4.1 Pompiers à temps partiel. Nominations
      - 7.1.4.1.1 Jean-Philippe Boissonneault
      - 7.1.4.1.2 Jean-Philippe Faubert
      - 7.1.4.1.3 Benoit Mailloux
      - 7.1.4.1.4 Christian Mongeau
      - 7.1.4.1.5 Étienne Poulin
      - 7.1.4.1.6 Martin Tschumi
      - 7.1.4.1.7 Maxime Vinet
    - 7.1.4.2 Samuel Lacombe. Pompier à temps partiel. Démission
  - 7.1.5** Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Conditions de travail des chefs aux opérations. Lettre d'entente
- 7.2** Service des finances et de l'informatique
  - 7.2.1** Liste de comptes numéro 96 7 156 803,85 \$
  - 7.2.2** Rapport budgétaire au 11 octobre 2006. Dépôt
  - 7.2.3** Projet résidentiel de la phase II de la rue des Muguets (Place du Confort – Fenêtre sur le Bassin). Bouclage du réseau d'aqueduc, surdimensionnement de l'aqueduc et élargissement de la rue. Participation financière de la municipalité
- 7.3** Service récréatif et communautaire
  - 7.3.1** Sports-Québec. Jeux du Québec, hiver 2009. Candidature de la Ville de Beauharnois et de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Résolution d'engagement formel
  - 7.3.2** Moisson Sud-Ouest. La Grande Guignolée des médias. 7 décembre 2006. Circulation. Diverses autorisations
  - 7.3.3** Club La joie de vivre. Fête de l'Halloween. Tours de calèche dans les rues. 28 octobre 2006. Diverses autorisations
  - 7.3.4** Île des Patriotes. Démolition du chalet de service. Octroi de contrat
  - 7.3.5** Caserne Saint-Timothée. Réaménagement et mise aux normes. Études préparatoires. Services professionnels d'architecture. Mandat
  - 7.3.6** Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Édifice sis au 88 rue Saint-Laurent. Bail de location 2006-2009
- 7.4** Service de la gestion du territoire
  - 7.4.1** Dérogations mineures. Audition des personnes intéressées et réponse aux demandes
    - 7.4.1.1 Secteur Salaberry-de-Valleyfield
      - 7.4.1.1.1 480, rue Hébert. Lot 81-21
    - 7.4.1.2 Secteur Saint-Timothée
      - 7.4.1.2.1 4800, boulevard Hébert. Lot 156-137
      - 7.4.1.2.2 7097, boulevard Hébert. Lot 670
  - 7.4.2** Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Secteur Salaberry-de-Valleyfield
    - 7.4.2.1 277, rue Victoria. Lot 1973
    - 7.4.2.2 311 à 319, rue Victoria. Lots 196-2, 1068 et 1069
  - 7.4.3** Paul Chartrand, Nicole Ouellet, Guylaine McSween, Louise Paquette et Serge Lajeunesse. Cession de parties d'une ruelle. Lots 94-488 à 94-491 (ancien lot 94-448 – ruelle entre les rues Donald et Ellen) par la municipalité
  - 7.4.4** Compagnie 9168-2633 Québec inc. Projet Jardins de la Baie
    - 7.4.4.1 Ancienne ruelle Creighton. Vente d'une partie du lot 1484
    - 7.4.4.2 Entente de développement

- 7.4.5 Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry. Gestion des cours d'eau
  - 7.4.5.1 Entente
  - 7.4.5.2 Nomination d'une personne désignée

7.5 Service de l'environnement et des travaux publics

- 7.5.1 Stationnement 90 minutes. Côté nord de la rue Victoria, entre l'entrée charretière du Club nautique et la piste cyclable. Installation de panneaux
- 7.5.2 Stationnement 90 minutes. Coté sud de la rue Victoria, entre la rue Cossette et le restaurant La Marina, le long du parc Maisonneuve. Installation de panneaux
- 7.5.3 Arrêt. Rue Victoria, à l'intersection de la rue de la Fabrique. Installation de panneaux

8. **DIVERS**

- 8.1 Maire suppléant. Nomination
- 8.2 Organisation municipale de sécurité civile. Modification de l'organigramme
- 8.3 Comité de gestion de la qualité. Nomination de nouveaux membres
- 8.4 Comité consultatif d'urbanisme. Nomination de certains membres. Années 2006-2008

9. **RÈGLEMENTS**

- 9.1 Règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2007). Avis de motion
- 9.2 Règlement pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2007). Avis de motion
- 9.3 Règlement pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2007-2008-2009). Avis de motion
- 9.4 Règlement décrétant l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement d'un carrefour giratoire et d'une piste cyclable pour le développement commercial du secteur de la rue Maden, du boulevard Mgr Langlois, de la voie ferrée et de la rue Fabre ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 9.5 Règlement 104 pour décréter des travaux de réfection du chemin Larocque et de bouclage du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Adoption
- 9.6 Règlement 105 pour autoriser la conclusion d'une convention relative aux garanties exigibles d'un promoteur concernant un projet de développement commercial d'une partie du secteur est du boulevard Mgr Langlois. Dispense de lecture et adoption
- 9.7 Règlement 60-41 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de modifier certaines normes concernant les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto. Dispense de lecture et adoption
- 9.8 Règlement 159-7 amendant le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage afin d'y modifier les normes sur les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto. Dispense de lecture et adoption
- 9.9 Règlement 1099-79 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les normes concernant les enseignes, garages, bâtiments accessoires et abris d'auto. Dispense de lecture et adoption
- 9.10 Second projet de règlement 60-42 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de définir l'érotique et les établissements exploitant l'érotique et pour modifier les dispositions sur les usages permis dans les zones industrielles. Dispense de lecture et adoption
- 9.11 Second projet de règlement 159-8 amendant le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage afin de définir l'érotique et les établissements exploitant l'érotique et pour modifier les dispositions sur les usages permis dans les zones industrielles B (légères). Dispense de lecture et adoption
- 9.12 Second projet de règlement 1099-80 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la définition d'un établissement exploitant l'érotique. Dispense de lecture et adoption

- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la  
séance ordinaire du 19 septembre 2006  
et du procès-verbal de la séance ajournée  
du 19 septembre au 26 septembre 2006

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2006 et le procès-verbal de la séance ajournée du 19 septembre au 26 septembre 2006 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 12 octobre 2006;

Il est

2006-10-611	Proposé par M. Robert Savard Appuyé par M. Claude Reid Et résolu
-------------	--

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2006 et le procès-verbal de la séance ajournée du 19 septembre au 26 septembre 2006, selon leur teneur.

ADOPTÉ

Appel d'offres 2006-13. Coupe de  
gazon et entretien des espaces verts,  
secteur Salaberry-de-Valleyfield.  
Années 2007-2009

Suite à l'appel d'offres 2006-13 relatif à la coupe de gazon et à l'entretien des espaces verts (321 208 mètres carrés) dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour les années 2007, 2008 et 2009, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Paysagiste Nord-Est	228 394,29 \$
Les jardins W.G. Charlebois inc.	257 968,41 \$

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Paysagiste Nord-Est;

Il est

2006-10-612	Proposé par M. Jacques Smith Appuyé par M. Jean-Marc Rochon Et résolu
-------------	---

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Paysagiste Nord-Est un contrat pour la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts (321 208 mètres carrés) dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour les années 2007, 2008 et 2009, pour un montant global de 228 394,29 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2006-13.

ADOPTÉ

Appel d'offres 2006-15. Coupe de gazon et entretien des espaces verts, secteur Salaberry-de-Valleyfield. Années 2007-2009

Suite à l'appel d'offres 2006-15 relatif à la coupe de gazon et à l'entretien des espaces verts (205 344 mètres carrés) dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour les années 2007, 2008 et 2009, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Paysagiste Nord-Est	146 009,43 \$
Les jardins W.G. Charlebois inc.	148 957,68 \$

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Paysagiste Nord-Est;

Il est

2006-10-613                      Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Paysagiste Nord-Est un contrat pour la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts (205 344 mètres carrés) dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour les années 2007, 2008 et 2009, pour un montant global de 146 009,43 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2006-15.

ADOPTÉ

Appel d'offres 2006-17. Travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Sabord. Port de Salaberry-de-Valleyfield

Suite à l'appel d'offres 2006-17 relatif à des travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Sabord au port de Salaberry-de-Valleyfield, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Gérald Théorêt inc.	368 374,09 \$
Ali Excavation inc.	408 542,92 \$
Excavation Rive-Sud inc.	416 356,95 \$
Les Pavages D'Amour inc.	420 748,98 \$
Construction J.P. Roy	436 176,67 \$
Les Entreprises C. Sauvé inc.	437 810,03 \$
Excavation Loïselles & Frères inc.	450 044,39 \$
Pavages Vaudreuil ltée	466 932,92 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Gérald Théorêt inc.;

Il est

2006-10-614  
Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Gérald Théorêt inc. un contrat pour la réalisation des travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Sabord au port de Salaberry-de-Valleyfield, pour un montant de 368 374,09 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2006-17.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2006-GT-14.  
Signaux lumineux des feux de circulation.  
Fourniture et livraison de modules à diodes  
électroluminescentes

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-GT-14 relative à la fourniture et à la livraison de modules à diodes électroluminescentes, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Électroméga ltée	46 893,15 \$
Les Technologies Tassimco Canada inc.	64 338,45 \$

VU la recommandation du coordonnateur adjoint à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Électroméga ltée;

Il est

2006-10-615  
Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Denis Laitre  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Électroméga ltée un contrat pour la fourniture et la livraison de modules à diodes électroluminescentes afin de remplacer les lampes incandescentes des signaux lumineux des feux de circulation, pour un montant 46 893,15 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2006-GT-14.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2006-GT-20.  
Remplacement de lampes incandescentes  
par des modules à diodes électroluminescentes

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-GT-20 relative au remplacement de lampes incandescentes par des modules à diodes électroluminescentes, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

A. Lecompte et fils inc.	14 917,19 \$
Technivolt Électrique inc.	19 207,70 \$

VU la recommandation du coordonnateur adjoint à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie A. Lecompte et fils inc.;

Il est

2006-10-616	Proposé par M. Denis Laître Appuyé par M. Roger Levert Et résolu
-------------	--

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie A. Lecompte et fils inc. un contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel nécessaire pour le remplacement des lampes incandescentes des signaux lumineux des feux de circulation de la municipalité par des modules à diodes électroluminescentes, pour un montant 14 917,19 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2006-GT-20.

ADOPTÉ

Embauche et départ de personnel.  
Septembre 2006

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de septembre 2006;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est

2006-10-617	Proposé par M. Pierre-Paul Messier Appuyé par M. Robert Savard Et résolu
-------------	--

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 10 octobre 2006 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de septembre 2006.

ADOPTÉ

Monique McSween Gendron.  
Coordonnatrice administrative.  
Affectation au Service du greffe.  
Modification de l'organigramme  
du personnel cadre

VU la recommandation de la coordonnatrice au Service des ressources humaines relative au transfert du poste de coordonnatrice administrative octroyé à M<sup>me</sup> Monique McSween Gendron au Service du greffe;



Il est

2006-10-618

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'affectation de M<sup>me</sup> Monique McSween Gendron à titre de coordonnatrice administrative au Service du greffe, rétroactivement au 4 octobre 2006, et de modifier en conséquence l'organigramme du personnel cadre;

QUE M<sup>me</sup> McSween Gendron conserve la même classe salariale du protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

Pierre Caron. Opérateur A  
Service de l'environnement et  
des travaux publics. Retraite

VU la recommandation du Service des ressources humaines de prendre acte de la retraite de M. Pierre Caron au poste d'opérateur A au Service de l'environnement et des travaux publics effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006;

Il est

2006-10-619

Proposé par M. Robert Savard  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Pierre Caron au poste d'opérateur A au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci étant effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006;

QUE le conseil municipal remercie M. Caron pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

Jean-Philippe Boissonneault.  
Pompier à temps partiel.  
Service de sécurité incendie.  
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-10-620

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Jean-Philippe Boissonneault au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 octobre 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Boissonneault soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Jean-Philippe Faubert.  
Pompier à temps partiel.  
Service de sécurité incendie.  
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-10-621  
Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Jean-Philippe Faubert au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 octobre 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Faubert soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Benoit Mailloux.  
Pompier à temps partiel.  
Service de sécurité incendie.  
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-10-622  
Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Benoit Mailloux au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 octobre 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Mailloux soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Christian Mongeau.  
Pompier à temps partiel.  
Service de sécurité incendie.  
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-10-623

Proposé par M. Pierre-Paul messier  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Christian Mongeau au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 octobre 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Mongeau soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Étienne Poulin.  
Pompier à temps partiel.  
Service de sécurité incendie.  
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-10-624

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Étienne Poulin au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 octobre 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Poulin soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Martin Tschumi.  
Pompier à temps partiel.  
Service de sécurité incendie.  
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-10-625

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Martin Tschumi au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 octobre 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Tschumi soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Maxime Vinet.  
Pompier à temps partiel.  
Service de sécurité incendie.  
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-10-626

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Maxime Vinet au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 18 octobre 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Vinet soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Samuel Lacombe.  
Pompier à temps partiel.  
Service de sécurité  
incendie. Démission

VU la lettre de démission formulée par M. Samuel Lacombe, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-10-627

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Samuel Lacombe au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 25 août 2006.

ADOPTÉ

Association des employés cadres de  
la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.  
Conditions de travail des chefs aux  
opérations. Lettre d'entente

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les conditions de travail des chefs aux opérations au Service de sécurité incendie;

VU la recommandation favorable émise par le Service des ressources humaines;

Il est

2006-10-628                      Proposé par M. Denis Laître  
    Appuyé par M. Pierre-Paul Messier  
    Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les conditions de travail des chefs aux opérations au Service de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Liste de comptes numéro 96

La liste de comptes numéro 96 est déposée devant ce conseil.

Il est

2006-10-629                      Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
    Appuyé par M. Robert Savard  
    Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 96 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
36 505 à 36 512	7 156 803,85 \$
36 514	
36 516 à 36 521	
36 523 à 36 529	
36 531 à 36 553	
36 555 à 36 608	
36 610 à 36 628	
36 630	
36 632 à 36 693	
36 696 à 36 699	
36 701 à 36 751	
36 753 à 36 988	

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

Rapport budgétaire au  
11 octobre 2006. Dépôt

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 11 octobre 2006 est déposé devant ce conseil.

Projet résidentiel de la phase II de la rue  
des Muguets (Place du Confort – Fenêtre sur  
le Bassin). Bouclage du réseau d'aqueduc,  
surdimensionnement de l'aqueduc et  
élargissement de la rue. Participation  
financière de la municipalité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4, alinéa a, de l'annexe « A » du Règlement 077 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux pour la phase II de la rue des Muguets (Place du Confort – Fenêtre sur le Bassin), la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est engagée à payer une partie des frais relatifs au bouclage du réseau d'aqueduc (phase I), au surdimensionnement de l'aqueduc et à l'élargissement de la rue;

ATTENDU QUE le trésorier recommande la participation financière de la municipalité dans le cadre de la phase I des travaux relatifs au bouclage du réseau d'aqueduc de la rue des Muguets;

Il est

2006-10-630

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise d'affecter les surplus budgétaires de la municipalité au paiement de la dépense d'une partie des frais relatifs au bouclage du réseau d'aqueduc (phase I), au surdimensionnement de l'aqueduc et à l'élargissement de la rue des Muguets (Place du Confort – Fenêtre sur le Bassin), et ce, pour un montant de 150 000 \$.

ADOPTÉ

Sports-Québec. Jeux du Québec, hiver 2009.  
Candidature de la Ville de Beauharnois et de  
la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Résolution  
d'engagement formel

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont entrepris des démarches pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2009;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui en biens et services de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, de la Commission scolaire New Frontiers et du Collège de Valleyfield;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui financier de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, de la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent (CRÉ), du Centre local de développement Beauharnois-Salaberry (CLD), de la Société d'Aide au développement des collectivités du Suroît-Sud (SADC) et de diverses entreprises, grandes et petites, de la région de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui pour l'utilisation de leurs équipements du Club de Curling de Valleyfield inc., de la Cité des Arts et des Sports inc., des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc., de la Base de plein air des Cèdres, de Ski Bromont, du Camp familial Don Bosco, de Valspec et de l'Hôtel Plaza Valleyfield;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui pour l'organisation des différents sports du Club de gymnastique Campiagile de Valleyfield inc., du Club de Ski Bromont, de l'Association du Hockey mineur de Valleyfield et de Beauharnois, du Club de plongeon et de nage synchronisée de la Cité des Arts et des Sports, du Club de Curling de Valleyfield, du Club de Judo de Valleyfield, du Club d'Haltérophilie Arthur-Pigeon, du Club de Badminton élite de Valleyfield, de l'Association des Jeux olympiques spéciaux de la région du Suroît, du Club Val-Pongiste de Valleyfield, du Club de patinage artistique de Valleyfield, de la Municipalité des Cèdres (ski de fond) et de différentes fédérations sportives (Karaté-Québec, Fédération québécoise de handball olympique, Fédération de patinage de vitesse du Québec et Fédération d'escrime du Québec);

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui de l'Office du tourisme du Suroît, de la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield, des Régates de Valleyfield, du Centre hospitalier régional du Suroît et de divers organismes récréatifs, sportifs, socioculturels, socio-éducatifs et communautaires de la région de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui populaire des citoyens de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE cet événement permettra de faire la promotion de l'activité physique auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de l'endroit, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu un appui incontestable de la population, des organismes et des divers intervenants du milieu;

Il est

2006-10-631  
Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé à l'unanimité  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à contribuer financièrement à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2009 en remettant un montant de 140 000 \$ au comité organisateur;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la signature du protocole d'entente à intervenir avec Sports-Québec tel qu'énoncé dans les codes de candidature, dans les 120 jours suivant sa désignation comme ville hôte de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2009;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à rendre disponible gratuitement ses installations sportives et équipements pour le déroulement des activités reliées à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2009;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à fournir la collaboration et l'assistance nécessaires à l'organisation des activités de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2009, dans la mesure de ses capacités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Moisson Sud-Ouest.  
La Grande Guignolée des médias.  
7 décembre 2006. Circulation.  
Diverses autorisations

ATTENDU QUE l'organisme Moisson Sud-Ouest tiendra le 7 décembre 2006 un événement dans le cadre de La Grande Guignolée des médias, événement d'envergure provinciale;

ATTENDU QUE La Grande Guignolée des médias permet à Moisson Sud-Ouest de récolter des dons et quelques denrées afin d'approvisionner une vingtaine d'organismes du Grand Valleyfield;

ATTENDU QUE l'activité proposée se fait avec l'accord tacite de la Sûreté du Québec et avec l'accord du comité de circulation;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-10-632  
Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Moisson Sud-Ouest à tenir l'activité La Grande Guignolée des médias, le 7 décembre 2006, et approuve les sites de collecte déterminés pour la tenue de cette activité;

QUE la Ville autorise la fermeture d'une voie sur la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis, le 7 décembre 2006, de 6 h à 18 h;

QUE la Ville autorise l'installation de panneaux d'interdiction de stationner et de zone de remorquage des deux côtés de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis;

QUE la Ville autorise la fermeture d'une voie sur l'avenue du Centenaire direction nord, entre la rue Hébert et la place des Tisserands, le 7 décembre 2006, de 6 h à 18 h;



QUE la Ville autorise l'installation de panneaux d'interdiction de stationner et de zone de remorquage du côté est de l'avenue du Centenaire en direction nord, entre les rues Hébert et Alphonse-Desjardins.

ADOPTÉ

Club La joie de vivre.  
Fête de l'Halloween.  
Tours de calèche dans les rues.  
28 octobre 2006. Circulation.  
Diverses autorisations

ATTENDU QUE l'organisme Club La joie de vivre tiendra le 28 octobre 2006 un événement dans le cadre de tours de calèche dans les rues de la municipalité;

ATTENDU QUE cette activité est offerte uniquement aux membres de cet organisme;

ATTENDU QUE l'activité proposée est entourée des mesures de sécurité nécessaires;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-10-633  
Proposé par M. Robert Savard  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Club La joie de vivre à tenir une activité de tours de calèche dans certaines rues situées dans le district # 4, soit le district électoral de Champlain, le 28 octobre 2006, entre 13 h et 16 h 30, et approuve le trajet déterminé pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉ

Île des Patriotes.  
Démolition du chalet de service.  
Octroi de contrat

ATTENDU QUE le chalet de service à l'île des Patriotes ne répond plus aux normes de salubrité;

ATTENDU QUE ce bâtiment ne répond plus aux normes de sécurité, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment;

ATTENDU QUE ce bâtiment ne répond plus aux normes de sécurité en matière d'incendie;

ATTENDU QUE la mise aux normes dudit bâtiment demanderait des investissements majeurs de plus de 100 000 \$;

ATTENDU QUE la vocation du site doit être revue et redéfinie;

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'un contrat pour la démolition du chalet de service à l'île des Patriotes;

Il est

2006-10-634

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la démolition du chalet de service à l'île des Patriotes;

QUE la Ville accorde un contrat à la compagnie Pavage Bolduc inc. pour la démolition du chalet de service à l'île des Patriotes, pour un montant de 23 004,23 \$, taxes comprises, selon son offre de service du 3 octobre 2006;

QUE la Ville exige que cette compagnie dispose des matériaux de démolition selon la réglementation en vigueur pour les matériaux secs.

ADOPTÉ

Caserne Saint-Timothée. Réaménagement  
et mise aux normes. Études préparatoires,  
plans et devis et services durant les travaux.  
Services professionnels d'architecture. Mandat

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'un mandat à un architecte pour la réalisation des études préparatoires, des esquisses et des estimations des coûts dans le cadre des travaux de réaménagement des salles de la caserne d'incendie # 2 dans le secteur Saint-Timothée;

VU l'offre de service de l'architecte Léon Codebecq;

Il est

2006-10-635

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Normand Amesse  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de l'architecte Léon Codebecq pour la réalisation des études préparatoires relatives à la production d'un relevé architectural de la caserne d'incendie # 2 sise au 5005, boulevard Hébert, secteur Saint-Timothée, et de mise aux normes ainsi que la préparation des esquisses et estimations des coûts relatifs aux travaux de réaménagement à être apportés audit bâtiment, pour un montant de 4 284,52 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 15 septembre 2006, pour la phase I de ces travaux;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 4 284,52 \$ inscrit au rapport préparé par la directrice du Service récréatif et communautaire, le cas échéant.

ADOPTÉ

Conférence régionale des élus de  
la Vallée du Haut-Saint-Laurent  
Édifice sis au 88, rue Saint-Laurent  
Bail de location 2006-2009

VU le dépôt devant ce conseil d'un bail à intervenir entre la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la location de l'édifice sis au 88, rue Saint-Laurent;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-10-636  
Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail à intervenir avec la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent relatif à la location de l'immeuble sis au 88, rue Saint-Laurent, secteur Saint-Timothée, pour la période du 17 octobre 2006 au 31 décembre 2009, pour un loyer annuel de 17 420 \$, excluant la taxe sur les produits et services, selon les termes et conditions énoncés en ledit bail.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 480, rue Hébert.  
Lot 81-21. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Morin a formulé, pour et au nom de la compagnie Les Plastiques Qualiplast inc., une demande de dérogation mineure pour le lot 81-21 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-10-637  
Proposé par M. Robert Savard  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 81-21 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Jean-Pierre Morin, pour et au nom de la compagnie Les Plastiques Qualiplast inc., concernant l'immeuble sis au 480, rue Hébert, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'une enseigne sur poteau avec une hauteur de 8,4 mètres, alors que le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit une hauteur maximale de 6 mètres.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 4800, boulevard Hébert.  
Lot 156-137. Secteur Saint-Timothée

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Chantal Montplaisir et M. Carol Prévost ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 156-137 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-10-638    Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 156-137 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M<sup>me</sup> Chantal Montplaisir et M. Carol Prévost, concernant l'immeuble sis au 4800, boulevard Hébert, secteur Saint-Timothée, autorisant l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge arrière de 6,5 mètres, alors que le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage prescrit une marge arrière minimale de 9,05 mètres.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 7097, boulevard Hébert.  
Lot 670. Secteur Saint-Timothée

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Johanne Leduc et M. Richard Léger ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 670 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-10-639    Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 670 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M<sup>me</sup> Johanne Leduc et M. Richard Léger, concernant l'immeuble sis au 7097, boulevard Hébert, secteur

Saint-Timothée, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge avant de 5,51 mètres, alors que le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 9 mètres.

ADOPTÉ

Règlement 1097 concernant les plans  
d'implantation et d'intégration architecturale.  
277, rue Victoria. Lot 1973.  
Secteur Salaberry-de-Valleyfield

ATTENDU QUE le lot 1973 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par la compagnie 9113-2977 Québec inc. pour le remplacement des revêtements du mur avant du bâtiment principal existant ainsi que pour l'agrandissement dudit bâtiment sis au 277, rue Victoria;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est

	Proposé par M. Jacques Smith
2006-10-640	Appuyé par M. Denis Laitre
	Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande formulée pour le lot 1973 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par la compagnie 9113-2977 Québec inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'autorisation du remplacement des revêtements du mur avant du bâtiment principal existant du 277, rue Victoria et de l'agrandissement de ce dernier, et ce, tel que l'esquisse réalisée par l'architecte Marc Deschamps.

ADOPTÉ

Règlement 1097 concernant les plans  
d'implantation et d'intégration architecturale.  
311 à 319, rue Victoria. Lots 196-2, 1068 et  
1069. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

ATTENDU QUE les lots 196-2, 1068 et 1069 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, sont soumis aux prescriptions du Règlement 1097 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par la compagnie J.A. Larin et fils inc. pour le remplacement de certains objets et parements du bâtiment principal sis aux 311 à 319 de la rue Victoria, l'agrandissement de ce dernier et l'aménagement d'un terrain de stationnement;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions;

Il est

2006-10-641

Proposé par M. Jacques Smith  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande formulée pour les lots 196-2, 1068 et 1069 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par la compagnie J.A. Larin et fils inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour refaire les façades de l'édifice sis aux 311 à 319 de la rue Victoria, pour l'agrandissement de celui-ci et pour l'aménagement d'un nouveau terrain de stationnement, tel que les esquisses réalisées par l'architecte Marc Deschamps, et ce, à la condition que la devanture des cases de stationnement, particulièrement sur les rues Bergevin et de l'Église, puisse avoir des plantations de haies afin de camoufler le plus possible celle-ci.

ADOPTÉ

Paul Chartrand, Nicole Ouellet,  
Guylaine McSween, Louise Paquette  
et Serge Lajeunesse. Cession de  
parties d'une ruelle. Lots 94-488 à  
94-491 (ancien lot 94-448 – ruelle entre  
les rues Donald et Ellen)

VU les demandes d'acquisition des lots 94-488 à 94-491 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, ancien lot 94-448 – ruelle située entre les rues Donald et Ellen, formulées par M. Paul Chartrand, M<sup>me</sup> Nicole Ouellet, M<sup>me</sup> Guylaine McSween, M<sup>me</sup> Louise Paquette et M. Serge Lajeunesse;

VU la recommandation favorable émise par l'urbaniste au Service de la gestion du territoire;

Il est

2006-10-642

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Denis Laitre  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rescinde la résolution 2001-342 relative à la vente d'une parcelle du lot 94-448 (lots distincts 94-488 à 94-491) du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, à M<sup>me</sup> Louise Paquette et M. Serge Lajeunesse, M. Guy McSween ainsi qu'à M<sup>me</sup> Rollande Michaud;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M. Paul Chartrand, M<sup>me</sup> Nicole Ouellet, M<sup>me</sup> Guylaine McSween, M<sup>me</sup> Louise Paquette et M. Serge Lajeunesse les lots 94-488 à 94-491 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, ruelle située entre les rues Donald et Ellen, pour un montant de 1 \$, détaillés comme suit :

M. Paul Chartrand	132.4 mètres carrés	Lot 94-491 (latéral gauche du 35 Ellen)
M <sup>me</sup> Nicole Ouellet	101.0 mètres carrés	Lot 94-490 (arrière du 220 Danis)
M <sup>me</sup> Guylaine McSween	167.2 mètres carrés	Lot 94-489 (arrière du 218 Danis)
M <sup>me</sup> Louise Paquette/ M. Serge Lajeunesse	132.4 mètres carrés	Lot 94-488 (latéral droit du 38 Donald)

QUE les frais afférents à ces transactions soient assumés par les requérants;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les actes de vente relatifs à la présente, lesquels actes de vente devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

Compagnie 9168-2633 Québec inc.  
Projet Jardins de la Baie  
Ancienne ruelle Creighton.  
Vente d'une partie du lot 1484

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 1484 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, lot constitué par l'ancienne ruelle Creighton située dans le projet Jardins de la Baie, formulée par la compagnie 9168-2633 Québec inc.;

VU la recommandation favorable émise par l'urbaniste au Service de la gestion du territoire;

Il est

2006-10-643  
Proposé par M. Robert Savard  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à la compagnie 9168-2633 Québec inc. une partie du lot 1484 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, lot constitué par l'ancienne ruelle Creighton située dans le projet Jardins de la Baie, d'une superficie approximative de 278,8 mètres carrés, pour un montant de 1 \$;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la compagnie 9168-2633 Québec inc.;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, lequel acte de vente devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

Compagnie 9168-2633 Québec inc.  
Projet Jardins de la Baie.  
Entente de développement

ATTENDU QUE la compagnie 9168-2633 Québec inc. désire construire un bâtiment mixte de 6 étages dans le projet Jardins de la Baie situé sur l'avenue du Centenaire;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield réalisera les travaux de raccordement et de réaménagement des rues Hébert, Alphonse-Desjardins et du Centenaire dans le cadre de la réalisation de ce projet;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à la signature d'une entente de développement avec ce promoteur dans le cadre de la réalisation de ce projet;

Il est

2006-10-644

Proposé par M. Robert Savard  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de développement à intervenir avec la compagnie 9168-2633 Québec inc. dans le cadre de la construction d'un bâtiment mixte de 6 étages, comprenant trente-sept (37) unités de condominium et un (1) local commercial, situé au centre-ville sur l'avenue du Centenaire, dans le projet Jardins de la Baie, construction devant débuter avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et se terminer avant le 31 décembre 2007;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux de raccordement et de réaménagement des rues Hébert, Alphonse-Desjardins et du Centenaire dans le cadre de la réalisation dudit projet.

ADOPTÉ

Municipalité régionale de comté  
de Beauharnois-Salaberry.  
Gestion des cours d'eau. Entente

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC) détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6), ci-après citée la loi;

ATTENDU QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements nécessaires pour exercer pleinement cette compétence;

ATTENDU QUE l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC de Beauharnois-Salaberry et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec* pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente;

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'entente à intervenir entre la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre de la gestion des cours;

Il est

2006-10-645

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Normand Amesse  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue avec la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, conformément aux articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec*, une entente visant à confier à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et de prévoir les modalités de son application;

QUE la Ville autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée.

ADOPTÉ



Municipalité régionale de comté  
de Beauharnois-Salaberry. Gestion  
des cours d'eau. Nomination d'une  
personne désignée

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC) s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

VU l'entente à intervenir entre la MRC et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre de la gestion des cours;

VU la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry* qui sera adoptée par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de cette loi, la municipalité doit nommer, par résolution, la personne désignée pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau;

Il est

2006-10-646

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Normand Amesse  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme à titre de personne désignée M. Jacques F. Duval, coordonnateur à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry*.

ADOPTÉ

Stationnement limité à 90 minutes.  
Côté nord de la rue Victoria,  
entre l'entrée charretière du  
Club nautique et la piste cyclable.  
Installation d'un panneau

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'implantation de zones de stationnement limité à 90 minutes sur le côté nord de la rue Victoria;

Il est

2006-10-647

Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry de Valleyfield autorise l'implantation de zones de stationnement limité à 90 minutes sur le côté nord de la rue Victoria, entre l'entrée charretière du Club nautique et la piste cyclable, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

Stationnement limité à 90 minutes.  
Côté sud de la rue Victoria,  
entre la rue Cossette et le  
restaurant La Marina.  
Installation d'un panneau

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'implantation de zones de stationnement limité à 90 minutes sur le côté sud de la rue Victoria;

Il est

2006-10-648                      Proposé par M. Jacques Smith  
   Appuyé par M. Roger Levert  
   Et résolu

QUE la Ville de Salaberry de Valleyfield autorise l'implantation de zones de stationnement limité à 90 minutes sur le côté sud de la rue Victoria, entre la rue Cossette et le restaurant La Marina le long du parc Maisonneuve, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

Circulation. Rue Victoria.  
Installation de panneaux d'arrêt

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue Victoria afin de sécuriser la traverse piétonnière près du nouvel emplacement du pont enjambant l'ancien canal de Beauharnois;

Il est

2006-10-649                      Proposé par M. Roger Levert  
   Appuyé par M. Jacques Smith  
   Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'installation de panneaux d'arrêt sur les côtés nord et sud de la rue Victoria, à l'intersection de la rue de la Fabrique, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

Maire suppléant.  
Nomination

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est

2006-10-650                      Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
   Appuyé par M. Normand Amesse  
   Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Jacques Smith pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au 31 janvier 2007;

QUE M. Smith soit désigné pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE M. Smith soit désigné comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

Organisation municipale de sécurité civile.  
Modification de l'organigramme

VU la recommandation du directeur général de procéder à la modification de l'organigramme concernant le comité sur l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

Il est

2006-10-651                                      Proposé par M. Robert Savard  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie l'organigramme déposé dans le cadre de la constitution du comité sur l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) de façon à désigner M. Georges Lazurka, coordonnateur administratif en prévention, santé et sécurité au Service de l'environnement et des travaux publics, comme coordonnateur adjoint, et confirme dans leurs fonctions et dans leur mission les personnes apparaissant audit organigramme.

ADOPTÉ

Comité de gestion de la qualité.  
Nomination de nouveaux membres

VU la recommandation de la technicienne en gestion de la qualité à la direction générale requérant du conseil municipal la nomination de nouveaux membres;

Il est

2006-10-652                                      Proposé par M. Roger Levert  
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier  
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les fonctionnaires ci-après mentionnés afin de siéger au sein du comité de gestion de la qualité de la municipalité, à savoir:



Règlement pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2007-2008-2009).  
Avis de motion

A-2006-10-048

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes pour les années 2007-2008-2009.

Règlement pour décréter des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement d'un carrefour giratoire et d'une piste cyclable dans le cadre du développement commercial du secteur de la rue Maden, du boulevard Mgr Langlois, de la voie ferrée et de la rue Fabre ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion

A-2006-10-049

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement d'un carrefour giratoire et d'une piste cyclable dans le cadre du développement commercial du secteur de la rue Maden, du boulevard Mgr Langlois, de la voie ferrée et de la rue Fabre ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement 104 pour décréter des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, d'éclairage et de prolongement des infrastructures sur le chemin Larocque ainsi qu'un emprunt de 7 650 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux. Lecture et adoption

Le greffier procède à la lecture du Règlement 104.

Il est

2006-10-654

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 104 pour décréter des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, d'éclairage et de prolongement des infrastructures sur le chemin Larocque ainsi qu'un emprunt de 7 650 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

Règlement 105 pour autoriser la conclusion  
d'une convention relative aux garanties  
exigibles d'un promoteur concernant un  
projet de développement commercial d'une  
partie du secteur est du boulevard Mgr Langlois.  
Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 105 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-10-655  
Proposé par M. Robert Savard  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 105 pour autoriser la conclusion d'une convention relative aux garanties exigibles d'un promoteur concernant un projet de développement commercial d'une partie du secteur est du boulevard Mgr Langlois.

ADOPTÉ

Règlement 60-41 amendant le  
Règlement 60 de l'ancienne Ville de  
Saint-Timothée concernant le zonage  
afin de modifier certaines normes  
concernant les garages, bâtiments  
accessoires et abris d'auto.  
Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 60-41 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-10-656  
Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 60-41 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de modifier certaines normes concernant les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto.

ADOPTÉ

Règlement 159-7 amendant le  
Règlement 159-1989 de l'ancienne  
Municipalité de la Grande-Île concernant  
le zonage afin d'y modifier les normes sur  
les garages, bâtiments accessoires et abris  
d'auto. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 159-7 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-10-657

Proposé par M. Denis Laître  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 159-7 amendant le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage afin d'y modifier les normes sur les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto.

ADOPTÉ

Règlement 1099-79 amendant le  
Règlement 1099 de l'ancienne Ville de  
Salaberry-de-Valleyfield concernant le  
zonage afin de modifier les normes concernant  
les enseignes, garages, bâtiments accessoires et  
abris d'auto. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 1099-79 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-10-658

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 1099-79 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les normes concernant les enseignes, garages, bâtiments accessoires et abris d'auto.

ADOPTÉ

Second projet de règlement 60-42 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de définir l'érotique et les établissements exploitant l'érotique et pour modifier les dispositions sur les usages permis dans les zones industrielles. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 60-42 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-10-659  
Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Normand Amesse  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 60-42 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de définir l'érotique et les établissements exploitant l'érotique et pour modifier les dispositions sur les usages permis dans les zones industrielles.

ADOPTÉ

Second projet de règlement 159-8 amendant le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage afin de définir l'érotique et les établissements exploitant l'érotique et pour modifier les dispositions sur les usages permis dans les zones industrielles. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 159-8 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-10-660  
Proposé par M. Denis Laitre  
Appuyé par M. Roger Levert  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 159-8 amendant le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage afin de définir l'érotique et les établissements exploitant l'érotique et pour modifier les dispositions sur les usages permis dans les zones industrielles.

ADOPTÉ



Second projet de règlement 1099-80  
amendant le Règlement 1099 de l'ancienne  
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant  
le zonage afin de modifier la définition d'un  
établissement exploitant l'érotique.  
Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 1099-80 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-10-661  
Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 1099-80 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la définition d'un établissement exploitant l'érotique.

ADOPTÉ

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Paysagiste Nord-Est. Contrat de tonte de gazon inclut le nettoyage après la tonte
- Préposé au stationnement. Émission de constats d'infraction. Possibilité de faire l'embauche d'un autre préposé

Communications des membres  
du conseil au public

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

Levée de l'assemblée

À 20 h 38, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2006-10-662

Proposé par M. Normand Amesse  
Appuyé par M. Denis Laitre  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du  
17 octobre 2006.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier